

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 4 AVRIL 2022 20h30**  
\*\*\*\*\*

**PRESENTS :**

M. FAVRE Jean-Pierre, Me DENIAUD BOUET Estelle, MM. ROLLAND Alexis, RASONGLES Christophe, AMIEZ Hugo, BLANC Loïc, BRIQUET Dominique.

**ABSENTS :**

MM. ALEXIS Jean-Jacques, BURLET Jérôme, JACQUINOT Gillian, MACHET Franck, TRINQUET Yannick, VOISIN Michel, YON Philippe.

## **I. Institution et vie politique**

### **1.1 Désignation d'un secrétaire de séance**

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de M. BRIQUET Dominique en qualité de secrétaire de séance.

### **1.2 Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

### **1.3 Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire**

Néant

**Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :**

## **II. Finances**

### **2.1 Approbation du compte de gestion 2021 du budget principal**

Le compte de gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2021, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public de la commune.

Le compte de gestion établi par le comptable public est en tous points conforme au compte administratif du budget principal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion 2021 du budget principal.

### **2.2 Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement**

Le compte de gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2021, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public de la commune.

Le compte de gestion établi par le comptable public est en tous points conforme au compte administratif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion 2021 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

### **2.3 Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe du lotissement des Teppes**

Le compte de gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2021, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public de la commune.

Le compte de gestion établi par le comptable public est en tous points conforme au compte administratif du budget annexe du lotissement des Teppes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion 2021 du budget annexe du lotissement des Teppes.

### **2.4 Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe de la microcentrale hydroélectrique de Nant Bruyant**

Le compte de gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2021, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public de la commune.

Le compte de gestion établi par le comptable public est en tous points conforme au compte administratif du budget annexe de la microcentrale hydroélectrique de Nant Bruyant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion 2021 du budget annexe de la microcentrale hydroélectrique de Nant Bruyant.

*Tous les chiffres qui suivent sont en euro.*

### **2.5 Approbation du compte administratif 2021 du budget principal**

*En l'absence de Monsieur le Maire,*

Le compte administratif 2021 du budget principal se résume par section comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	3 675 960,91	2 271 143,06
Recettes	4 779 680,12	1 814 735,80
résultat	1 103 719,21	- 456 407,26
<i>résultat 2020 reporté</i>	-	- 401 488,17
résultat	1 103 719,21	- 857 895,43

Résultat global

245 823,78

De plus, le déficit des restes à réaliser 2021 en investissement s'élève à 72 024 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2021 du budget principal.

## **2.6 Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement**

*En l'absence de Monsieur le Maire,*

Le compte administratif 2021 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement se résume par section comme suit :

	Section d'exploitation	Section d'investissement
Dépenses	449 490,52	155 421,51
Recettes	588 451,11	201 772,32
résultat	138 960,59	46 350,81
<i>résultat 2020 reporté</i>	<i>88 478,74</i>	<i>251 448,20</i>
résultat	227 439,33	297 799,01

Résultat global 525 238,34

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2021 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

## **2.7 Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe du lotissement des Teppes**

*En l'absence de Monsieur le Maire,*

Le compte administratif 2021 du budget annexe du lotissement des Teppes se résume par section comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	119 367,51	-
Recettes	153 162,49	113 818,56
résultat exercice	33 794,98	113 818,56
<i>résultat 2020 reporté</i>	<i>97 520,83</i>	<i>- 113 818,56</i>
résultat	131 315,81	-

Résultat global 131 315,81

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2021 du budget annexe du lotissement des Teppes.

## 2.8 Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe de la microcentrale hydroélectrique de Nant Bruyant

*En l'absence de Monsieur le Maire,*

Le compte administratif 2021 du budget annexe de la microcentrale hydroélectrique de Nant Bruyant se résume par section comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	32 450,70	5 700,00
Recettes	57 803,99	24 619,68
résultat	25 353,29	18 919,68
<i>résultat 2020 reporté</i>	<i>32 530,19</i>	<i>3 842,95</i>
résultat	57 883,48	22 762,63

Résultat global 80 646,11

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2021 du budget annexe de la microcentrale hydroélectrique de Nant Bruyant.

## 2.9 Affectation des résultats 2021 du budget principal

Après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif 2021, les résultats sont affectés par le Conseil municipal dans le budget primitif 2022.

Il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du budget principal comme suit :

- affectation de l'excédent d'exploitation de la section de fonctionnement du compte administratif 2021 d'un montant de 1 103 719,21 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » ;
- affectation du déficit d'exploitation de la section d'investissement du compte administratif 2021 d'un montant de 857 895,43 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'affectation des résultats 2021 du budget principal dans le budget primitif 2022.

## 2.10 Affectation des résultats 2021 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif 2021, les résultats sont affectés par le Conseil municipal dans le budget primitif 2022.

Il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement comme suit :

- affectation de l'excédent d'exploitation de la section d'exploitation du compte administratif 2021 d'un montant de 227 439,33 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » ;
- affectation de l'excédent d'exploitation de la section d'investissement du compte administratif 2021 d'un montant de 297 799,01 € au compte 001 « excédent d'investissement reporté » de la section d'investissement ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'affectation des résultats 2021 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement dans le budget primitif 2022.

## **2.11 Affectation des résultats 2021 du budget annexe du lotissement des Teppes**

Après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif 2021, les résultats sont affectés par le Conseil municipal dans le budget primitif 2022.

Il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du budget annexe du lotissement des Teppes comme suit :

- affectation de l'excédent d'exploitation de la section de fonctionnement du compte administratif 2021 d'un montant de 131 315,81 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'affectation des résultats 2021 du budget annexe du lotissement des Teppes dans le budget primitif 2022.

## **2.12 Affectation des résultats 2021 du budget annexe de la microcentrale hydroélectrique de Nant Bruyant**

Après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif 2021, les résultats sont affectés par le Conseil municipal dans le budget primitif 2022.

Il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du budget annexe de la microcentrale hydroélectrique de Nant Bruyant comme suit :

- affectation de l'excédent d'exploitation de la section de fonctionnement du compte administratif 2021 d'un montant de 57 883,48 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » ;
- affectation de l'excédent d'exploitation de la section d'investissement du compte administratif 2021 d'un montant de 22 762,63 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'affectation des résultats 2021 du budget annexe de la microcentrale hydroélectrique de Nant Bruyant dans le budget primitif 2022.

## **2.13 Approbation du budget primitif 2022 du budget principal**

Le projet de budget primitif 2022 est présenté au Conseil municipal.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	4 959 262,99	3 238 919,43
Recettes	4 959 262,99	3 238 919,43

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le budget primitif 2022 du budget principal.

#### **2.14 Approbation du budget primitif 2022 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement**

Le projet de budget primitif 2022 est présenté au Conseil municipal.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

	Section d'exploitation	Section d'investissement
Dépenses	921 939,33	498 799,01
Recettes	921 939,33	498 799,01

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le budget primitif 2022 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

#### **2.15 Approbation du budget primitif 2022 du budget annexe du lotissement des Teppes**

Le projet de budget primitif 2022 est présenté au Conseil municipal.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	131 315,81	-
Recettes	131 315,81	-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le budget primitif 2022 du budget annexe du lotissement des Teppes.

#### **2.16 Approbation du budget primitif 2022 du budget annexe de la microcentrale hydroélectrique de Nant Bruyant**

Le projet de budget primitif 2022 est présenté au Conseil municipal.

Le budget est en suréquilibre concernant la section de fonctionnement et s'équilibre en dépenses et recettes concernant la section d'investissement comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	35 400,00	47 762,63
Recettes	98 583,48	47 762,63

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le budget primitif 2022 du budget annexe de la microcentrale hydroélectrique de Nant Bruyant.

## **2.17 Approbation des subventions 2022 aux associations**

*En l'absence des conseillers intéressés*

Monsieur le Maire rappelle que la liste des subventions octroyées aux associations est annexée au Budget Primitif 2022 de la commune, approuvé par délibération du Conseil Municipal de ce jour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'allouer aux associations dont la liste figure dans le budget primitif une subvention au titre de l'année 2022.

## **2.18 Approbation de la subvention 2022 à l'Office de tourisme**

*En l'absence des membres du bureau de l'association : Dominique BRIQUET, Estelle DENIAUD BOUET et Alexis ROLLAND*

Faute de quorum (4 élus présents et pouvant voter pour ce sujet), ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

## **2.19 Approbation de la subvention 2022 au Ski Club de Pralognan la Vanoise**

*En l'absence d'Alexis ROLLAND*

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée communale la convention conclue avec l'association Ski Club de Pralognan la Vanoise et il propose une subvention municipale d'un montant de 48 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer au ski club une subvention d'un montant de 48 000 € pour l'exercice budgétaire 2022.

## **2.20 Approbation de la subvention 2022 au Hockey Club Courchevel Méribel Pralognan**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée communale la convention conclue avec le Hockey Club et il propose une subvention municipale d'un même montant que l'exercice précédent, soit 31 420 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer au ski club une subvention d'un montant de 31 420 € pour l'exercice budgétaire 2022.

## **2.21 Approbation de la subvention agricole 2022**

Après avoir recensé le cheptel des agriculteurs de la commune de Pralognan-la-Vanoise, le montant de subvention agricole 2022 se répartit comme suit.

GAEC LYLOUSOL	1 039,00 €
BLANC Bruno	293,00 €
DECHANDON Laurent	71,00 €
CHEVASSU Sylvain	586,00 €
ROLLAND Pierrick	3 277,00 €
ROUEZ William	932,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 198,00 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'allouer une subvention agricole 2022 d'un montant de 6 198 € qui sera imputée à l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2022 de la Commune.

## 2.22 Approbation des taux des impôts directs locaux pour 2022

La réforme fiscale visant à supprimer la taxe d'habitation pour les résidences principales se traduit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 par un nouveau schéma de financement des collectivités locales : la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est affectée aux communes, les intercommunalités et le département sont compensés par l'affectation d'une fraction de la TVA nationale.

Il en résulte qu'en 2022, les communes doivent voter :

- Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- La cotisation foncière des entreprises.

Il est proposé de reconduire en 2022 les taux pratiqués modulo le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

	Taux communaux votés en 2021	Taux communaux proposés en 2022
TFPB	32,34 %	<b>43,37 %</b>
TFPNB	164,07 %	<b>164,07 %</b>
CFE	30,09 %	<b>30,09 %</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les taux des impôts directs locaux pour l'année 2022.

## 2.23 Acquisition de compteurs d'eau

Monsieur le Maire fait état de la réglementation en vigueur qui permet l'imputation à la section d'investissement du budget de certaines dépenses de petit matériel, présentant un caractère de durabilité suffisant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de procéder à l'acquisition de compteurs d'eau neufs, en fonction des besoins du service de distribution d'eau potable ;
- dit que la dépense correspondante est évaluée à 20 000 € et sera imputée à l'article 2158-20 du budget d'investissement 2022 de l'eau et de l'assainissement.



## **2.24 Tarifs 2022 des prestations du service de distribution d'eau**

Il est proposé de reconduire en 2022 les tarifs pratiqués en 2021 des interventions des agents du Service Municipal de distribution d'eau, pour la réalisation des branchements neufs et le renouvellement des branchements existants, en rapport avec le coût réel du service.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le bordereau des tarifs 2022 des interventions du Service Municipal de distribution d'eau pour la réalisation des branchements neufs et le renouvellement des branchements existants.

## **III. Tourisme - commercialisation / affaires sociales, scolaires, culturelles / logement / vie locale et associative**

### **3.1 Adhésion au projet de création d'une cuisine centrale sur le territoire communautaire**

Le Conseil communautaire du 4 juillet 2021 a décidé de missionner un cabinet afin de réaliser une étude sur la fourniture des repas sur le territoire permettant de couvrir, à moyen terme, les besoins de l'ensemble de la population petite enfance - enfance - jeunesse et séniors et de fournir des repas de qualité (produits bios et locaux).

L'intérêt de l'établissement d'une cuisine centrale est étudié tout en tenant compte des ressources existantes (cuisines de Courchevel, des Allues et du collège) et de leurs possibles aménagements afin d'obtenir un calibrage adéquat.

Lors du bureau des Maires du 29 novembre 2021, les Maires de Courchevel et des Allues ont exprimé leur refus d'intégrer ce projet.

Cependant, l'étude se poursuit en étant menée sur la base de 2 scénarii :

- Scénario 1 – une cuisine centrale unique répondant à tous les besoins du territoire
- Scénario 2 – une cuisine centrale ne desservant pas les établissements gérés par les communes de Courchevel et Méribel (les écoles et la crèche de La Tania).

En termes de gouvernance, il serait nécessaire de créer un syndicat mixte ouvert. La commune adhérerait au syndicat et supporterait le coût de production du repas au prorata de ses besoins. Il serait également nécessaire de procéder à des travaux de remise à niveaux des cuisines de la crèche et de l'école de Pralognan-la-Vanoise (a minima 17 900 € HT de travaux).

Ce projet de création de cuisine centrale présente un intérêt certain pour la commune. Il améliorerait significativement la qualité du service public de restauration scolaire puisqu'actuellement les familles de Pralognan-la-Vanoise doivent fournir le repas à leurs enfants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- confirme son adhésion au projet de création d'une cuisine centrale sur le territoire communautaire.

## **IV. Ressources humaines**

### **4.1 Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – modificatif**

Par délibération n°2021-10-90, le Conseil municipal a décidé de créer un poste non permanent d'adjoint technique pour une durée d'environ 4 mois du 13 décembre 2021 au 31 mars 2022.

La mission principale de cet agent étant d'assurer le déneigement mécanique et manuel.

Compte tenu des besoins en fin de saison hivernale (nettoyage et remise en état des décharges à neige, des parkings et autres travaux de fin de saison d'hiver), il est nécessaire de prolonger le contrat de l'agent jusqu'au 15 avril 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prolonge le poste non permanent d'adjoint technique jusqu'au 15 avril 2022 inclus.

## **V. Divers**

### **5.1 La Poste - mise en place d'un relais commerçant**

Ce point est retiré de l'ordre du jour, le Conseil municipal souhaitant des compléments d'information.

### **5.2 Convention relative à la gestion du captage du refuge de la Valette**

Le Parc National de la Vanoise (PNV) a engagé une procédure de régularisation des installations d'alimentation en eau potable du refuge de la Valette en lien avec les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les besoins journaliers du refuge sont estimés à environ 3520 litres maximum, soit un volume annuel maximum prélevé de 440 m<sup>3</sup>.

La convention a pour objet d'autoriser le PNV à capter la source des Thurges pour alimenter en eau potable le refuge, à réaliser des travaux sur le captage et les ouvrages associés et à mettre en place des mesures de protection autour du captage.

La source est localisée à environ 750 mètres au Sud-Est du refuge, en amont du Col des Thurges. Elle est située sur la parcelle n°269, propriété de la commune.

Conformément aux préconisations de l'hydrogéologue agréé, les travaux d'aménagement ont d'ores et déjà été réalisés. Il restera à mettre en place les mesures de protection (périmètres de protection immédiate et de protection rapprochée).

La convention est conclue pour une durée de 10 ans et sera renouvelable par tacite reconduction pour une période identique à celle de la durée initiale. Elle pourra être dénoncée, par l'une ou l'autre des parties, trois mois au moins avant son expiration par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (3 pour - voix du Maire prépondérante, 3 contre, 1 abstention) :

- approuve le projet de convention à conclure avec le Parc National de la Vanoise pour la gestion du captage du refuge de la Valette ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

## Questions diverses

### **1. Village de vacances Miléade**

Monsieur le Maire fait un nouveau point d'étape sur les échanges en cours avec la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) et Miléade pour trouver un montage foncier permettant une rénovation du village de vacances.

En effet, Miléade et la SAS ont revu la proposition de loyer pendant la durée du bail et propose à la commune un loyer qui n'est désormais plus symbolique mais qui reste sensiblement inférieur à la valeur locative du bien.

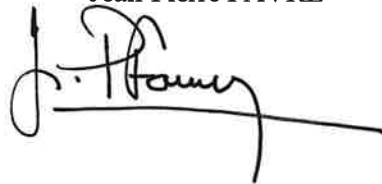
Monsieur le Maire précise également que ce dossier a été discuté lors du dernier conseil d'administration de la SAEM SOSGESPRAL et qu'une expertise du village de vacances est en cours pour apprécier sa valeur.

### **2. Fermeture de la station**

Le Maire confirme que la fermeture de la station est prévue le lundi 18 avril 2022.

Le Maire

Jean-Pierre FAVRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Favre', with a long horizontal line extending to the right from the end of the signature.